



# MASTERS 2<sup>ème</sup> ANNÉE

Année universitaire 2018/2019

Pour les candidats externes, non-inscrits dans le Diplôme de l'IEP et n'ayant pas candidaté via le dispositif « Etudes en France ».

Pour les étudiants s'inscrivant en parallèle en 5<sup>ème</sup> année du Diplôme, merci de se reporter à la rubrique « Diplôme de l'IEP 5<sup>ème</sup> année »

Pour les étudiants ayant été admis via le dispositif « Etudes en France » (Campus France), merci de se reporter à la rubrique « Admission en M1 ou M2 via Etudes en France (Campus France) »

## Modalités d'inscription administrative

Vous devrez procéder à votre inscription administrative en ligne.

Avant de procéder à votre inscription, nous vous recommandons de :

- prendre connaissance des informations concernant les inscriptions que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://inscriptions.unistra.fr>
- et de lire attentivement la [procédure d'inscription administrative en ligne](#) figurant sur notre site internet.

Veillez noter que vous pourrez vous inscrire en ligne du 23 juillet au 30 septembre 2018 ; cependant, les dossiers ne seront traités qu'à partir du 29 août 2018.

### Cas n° 1 : vous n'avez jamais été inscrit à l'Université de Strasbourg (primo-entrant)

L'inscription en ligne se fera à partir du lien suivant : <http://iaprimo-accueil.unistra.fr>

Le numéro d'identifiant à indiquer au moment de votre inscription vous sera communiqué par mail après le 23 juillet 2018.

Liste *indicative* des pièces à scanner et à joindre à votre dossier lors de votre inscription administrative en ligne :

- photo d'identité récente
- carte d'identité ou passeport en cours de validité
- votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2018/2019, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagner social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. **Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC, cependant la présentation de l'attestation est un préalable obligatoire à toute inscription administrative**

- dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite indiquant que vous avez validé 240 ECTS
- certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD), Journée Défense et Citoyenneté (JCD), ou tout document de la direction du Service national attestant que vous êtes en règle
- en cas d'exonération des droits d'inscription: notification de bourse 2018/2019

**Cas n° 2 : vous avez déjà été inscrit à l'Université de Strasbourg**

L'inscription en ligne se fera à partir du lien suivant : <http://iareins-accueil.unistra.fr>

Vous indiquerez votre numéro d'étudiant UNISTRA et votre date de naissance.

Liste *indicative* des pièces à scanner et à joindre à votre dossier lors de votre inscription administrative en ligne :

- photo d'identité récente
- carte d'identité ou passeport en cours de validité
- votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2018/2019, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagner social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. **Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC, cependant la présentation de l'attestation est un préalable obligatoire à toute inscription administrative**

- dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite indiquant que vous avez validé 240 ECTS
- en cas d'exonération des droits d'inscription: notification de bourse 2018/2019